



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0266

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Résidentialisation et requalification des espaces extérieurs de l'ensemble 3A - Attribution d'une subvention à l'ensemble en copropriété Alpes/Alpe-Azur (3A) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0266**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Priest

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Résidentialisation et requalification des espaces extérieurs de l'ensemble 3A - Attribution d'une subvention à l'ensemble en copropriété Alpes/Alpe-Azur (3A) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville de Saint Priest, qui fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) signée le 15 février 2007 et d'un avenant n° 2 signé le 3 juillet 2014, prévoit le réaménagement et le renforcement de la centralité de Saint Priest, selon les orientations suivantes :

- organiser et conforter la centralité,
- relier le centre aux différents quartiers de la ville,
- recomposer un urbanisme d'îlots par des opérations de renouvellement urbain,
- insérer et requalifier les copropriétés dégradées par des opérations de réhabilitation et de résidentialisation des espaces extérieurs,
- améliorer le cadre de vie par des actions de proximité.

L'essentiel du volet aménagement de l'ORU du centre-ville est conduit dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dite du Triangle, dont le dossier de création a été approuvé par le Conseil de communauté du 1er décembre 2006.

La maîtrise foncière de logements, parties communes d'immeubles et stationnements de l'ensemble Alpes/Alpe-Azur a été menée par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique.

Le programme de l'ORU du centre-ville de Saint Priest prévoit plusieurs opérations de nature diverse dans le champ de l'habitat. Outre la démolition de 465 logements, il prévoit un programme d'offre nouvelle d'environ 1 200 logements, la réhabilitation de 334 logements sociaux et 270 logements en copropriété ainsi que la résidentialisation de 6 ensembles de logements collectifs en copropriété et en locatif social.

L'ensemble de copropriétés 3A ou Alpes/Alpe-Azur (419 logements) est maître d'ouvrage de l'opération de requalification et de réorganisation de ses espaces extérieurs qui intervient suite à la démolition de deux de ses immeubles (198 logements), la cession à la Communauté urbaine d'environ un quart de son patrimoine foncier (soit environ 10 500 mètres carrés) et l'aménagement du nouveau mail.

Cette opération de résidentialisation a pour but de redéfinir les limites de l'ensemble 3A et ses accès depuis le nouveau domaine public, de réorganiser l'espace, de repenser l'usage et le fonctionnement du cœur d'îlot. Suite à la phase d'étude pré-opérationnelle menée en 2013 en partenariat avec les collectivités partenaires de l'ORU centre-ville, la copropriété 3A a approuvé, lors de son assemblée générale de mars 2014, un programme détaillé de travaux et un plan de financement prévisionnel. Sur ces bases, elle a désigné, en juin 2014, un maître d'œuvre à même de concevoir un projet détaillé et de suivre les travaux. Ces travaux de requalification des espaces extérieurs de l'ensemble en copropriété 3A auront lieu à compter de mi-2015.

Le plan de financement de l'opération sur la base des taux inscrits dans la convention ANRU est le suivant :

- Métropole de Lyon : 500 000 €,
- Ville de Saint-Priest : 500 000 €,
- ANRU : 285 000 €,
- copropriété Alpes/Alpe-Azur : 623 787 € (correspondant au montant réinvesti de l'offre de prix pour le foncier acquis par la Communauté urbaine à laquelle s'est substituée la Métropole),

soit un total estimé à 1 908 787 €.

La demande d'individualisation d'autorisation de programme correspondant à cette opération est de 500 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 300 000 € en dépenses en 2015 et 200 000 € en dépenses en 2016 sur l'opération n° 0P17O4709.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 500 000 € au profit de la copropriété Alpes/Alpe-Azur pour la résidentialisation et la requalification de ses espaces extérieurs dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du centre-ville de Saint Priest,

b) - la convention financière à passer entre la Métropole de Lyon et la copropriété Alpes/Alpe-Azur définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.